

Les nouvelles tarifications de 2019 !

Un principe de **fidélisation*** débutera au 1^{er} avril, et à chaque date anniversaire de l'adhésion la **nouvelle tarification sera minorée de 4%**.

Le compteur de fidélisation sera **activé à partir du 1^{er} avril sur la nouvelle tarification.**

Nos conseillers sont à votre écoute par mél ou par téléphone.

..... Principe formation bascule

1^{ère} condition



- ▶ La cotisation actuelle de l'adhérent **est plus chère** que la cotisation de la nouvelle tarification.



Application de la nouvelle tarification au 1^{er} avril 2019.



2^{ème} condition



- ▶ La cotisation actuelle de l'adhérent **est moins chère** que la cotisation de la nouvelle tarification.



Cotisation actuelle majorée de 5%** au 1^{er} avril 2019, dans la limite du nouveau tarif.



Vous avez des questions ?



- ▶ Contactez la plateforme au 01 64 71 70 00.
- ou
- ▶ Contactez-nous via le formulaire sur www.cfe.fr.



* Fidélisation valable pour MondExpat Santé (à partir de 30 ans et jusqu'à 60 ans).

**La majoration de 5 % intervient tous les ans dans la limite de 50%. La remise fidélisation ne s'applique pas sur le tarif majoré de 5 %.

Quelques exemples d'application.

**Un doute ?
Des questions ?**
Nos conseillers étudieront la solution la plus avantageuse pour votre situation.

**Personne seule,
travailleur non salarié
adhérente à la CFE
avec un enfant**



35 ans

AVANT 1^{ER} AVRIL

627 €

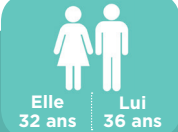
APRÈS 1^{ER} AVRIL

528 €*

Application de la nouvelle tarification sans aucune action de la part de l'adhérent.

*Tarif trimestriel MondExpat Santé famille (35-39 ans).

**2 adhérents
salariés
en couple**



Elle
32 ans

Lui
36 ans

AVANT 1^{ER} AVRIL

Lui
417 €

Elle
564 €

APRÈS 1^{ER} AVRIL

Lui
228 €

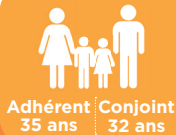
Elle
213 €

Passage à la nouvelle tarification en solo sans action de la part des adhérents.



Avec un contrat famille, le coût serait de 528 € (tarif basé sur l'adhérent le plus âgé). Or, avec deux adhésions seules, ils payeront moins cher. Il vaut donc mieux qu'il reste sur des adhésions seules. Comme la nouvelle tarification est plus avantageuse, ils basculeront en contrat solo automatiquement. Il n'est pas forcément toujours avantageux de souscrire un contrat Famille pour 2 personnes.

**1 adhérent salarié
avec 2 enfants
+
1 conjoint actif
étranger**



Adhérent
35 ans

Conjoint
32 ans

AVANT 1^{ER} AVRIL

Adhérent salarié
564 €

Conjoint actif
Hors
souscription CFE

APRÈS 1^{ER} AVRIL

Adhérent
528 €

Conjoint actif
Contacter la CFE*

Passage à la nouvelle tarification MondExpat Santé famille sans action de la part de l'adhérent.

*Contacter la CFE pour demander à rattacher votre conjoint étranger sur votre contrat famille.

**2 retraités
en adhésions
séparées**



Lui

650 €

Elle

234 €

AVANT 1^{ER} AVRIL

APRÈS 1^{ER} AVRIL

RetraitExpat Santé famille pour les 2 :

648 €*

Pour le cas d'un contrat santé existant avec un conjoint non retraité, le contrat restera identique seule la cotisation trimestrielle sera majorée de 5% sans action de la part des adhérents. *Contacter la CFE pour nous faire part de cette modification.

*Les membres du contrat doivent justifier de 15 ans de cotisation à un régime de retraite de base française.

**1 salarié adhérent
+
1 adhérent
travailleur non
salarié avec
2 enfants**



Salarié
45 ans

TNS
40 ans

AVANT 1^{ER} AVRIL

Salarié adhérent
417 €

Travailleur non salarié
816 €

APRÈS 1^{ER} AVRIL

Salarié adhérent
330 €
solo

Travailleur non salarié
708 €
famille

Au prochain appel de cotisation, les deux adhérents basculeront sur la nouvelle tarification sans action de leur part. Or, avec un contrat famille basé sur l'adhérent le plus âgé, leur cotisation pourrait être de 708 € pour la famille au lieu de 1 233 € selon l'ancienne tarification. Contacter la CFE pour réaliser la modification.

Attention, toute modification du contrat actuel vaut radiation et bascule vers la nouvelle tarification.